

Image not found or type unknown



Cotisation fonciere des entreprises

Par **claudinit**, le **06/11/2011 à 11:13**

Bonjour, je suis loueur en meublé depuis plusieurs années je déclare les revenus perçus en micro entreprise et j'ai un abattement de 50% pour prestations de service pour la première fois cette année je viens de recevoir une taxe de cotisation foncière des entreprises à payer d'un montant de 393 euros est-ce normal, y a-t-il eu un changement de loi? merci pour vos réponses le montant déclaré en 2011 était de 4300 euros avant abattement